

L'ÉCHO DILON


Saint-Odilon
de-Cranbourne

AU COEUR d'un monde de possibilités DEPUIS 1855

VOLUME 10 NUMÉRO 1

Printemps 2020

L'année 2020 restera gravée dans nos mémoires pour bien des raisons

Le comité de l'Exposition agricole et forestière a annoncé le 9 avril dernier l'annulation de la tenue de sa 14^e édition.

Les activités de l'OTJ sont également en pause et ce jusqu'au 31 août prochain. Suivez l'OTJ sur leur page Facebook pour l'évolution des événements.

Prochaine
parution
Juin 2020

L'ÉCHODilon est notre bulletin trimestriel d'informations municipales, communautaires, sportives et récréatives distribué gratuitement à tous les résidents de Saint-Odilon.

Le contenu des textes est la responsabilité de chaque auteur ou organisme.

Rédaction et mise en page:

Mélissa Chrétien
Dominique Giguère

Collaboratrice:

Denise Roy



Municipalité de Saint-
Odilon-de-Cranbourne
111, rue Hôtel de ville
Saint-Odilon
Tél: 418-464-4801
Fax: 418-464-4800
www.saint-odilon.qc.ca

Des nouvelles de votre Municipalité

Mot de la mairesse

Bonjour à tous,

Pour nous tous, l'année 2020, même à ses débuts, restera l'année de tous les défis. Qui a prédit ce grand bouleversement humanitaire mondial ? Des changements dans toutes les sphères de notre société, un virage drastique dans nos us et coutumes pour protéger notre santé et notre vie. Le coronavirus s'est emparé de la planète, faut le dire, mais faisons-nous confiance qu'avec nos actions et précautions nous sortirons sains et saufs de tous ces chambardements.

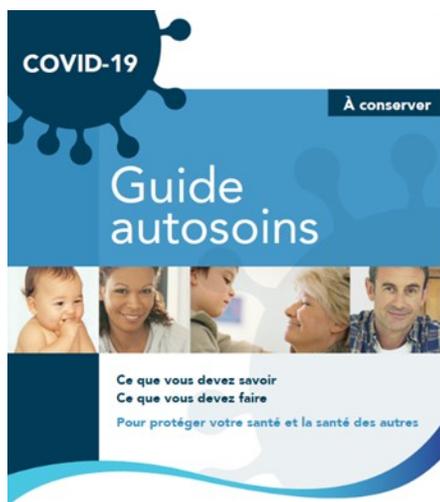
J'aimerais vous remercier d'avoir acquiescé à toutes les demandes de notre premier Ministre, M. Legault, elles sont contraignantes, j'en conviens, mais nécessaires et salutaires. De notre côté, nous avons fermé les bureaux, le personnel est toujours en place, certaines personnes font du télétravail chez elles mais nous continuons à vous servir. Les services téléphoniques, courriels ou autres sont toujours en fonction et n'hésitez pas à les utiliser. Les pratiques sanitaires sont toujours en fonction, afin d'éviter une possible contamination. Tout comme vous, nous demeurons à l'affût des directives gouvernementales et vous comprendrez qu'il est difficile pour nous de se projeter dans l'avenir. Nous agissons avec prudence et dans les meilleurs intérêts de nos gens.

Vous trouverez ci-après les méthodes sanitaires demandées afin d'éviter les contagions. Je vous remercie encore de votre belle résilience et de tous vos efforts à faire de notre municipalité une place de choix malgré le contexte actuel. Vous avez toute ma confiance et chaque petit geste compte afin de continuer à cheminer ensemble pour l'essor de notre municipalité.

Denise Roy, mairesse.



Coronavirus (COVID-19)



Dans un souci de mettre à la disposition de la population un outil permettant de prendre les meilleures décisions possibles durant la pandémie, la ministre de la Santé et des Services sociaux, Danielle McCann, souligne le lancement du Guide autosoins pour la maladie à coronavirus (COVID-19).

Ce guide permet plus spécifiquement de connaître les meilleurs moyens de se protéger de la COVID-19, de prendre soin de soi ou de donner les soins de base à son entourage et de savoir où et quand consulter si l'on a besoin de soins et de services. Le document est disponible à la fois en français et en anglais sur la page Web <http://xn--quebec-csa.ca/coronavirus>.

Votre gouvernement

Québec

Faits saillants :

En plus des nombreuses informations incluses, le Guide autosoins comprend une section à compléter et à imprimer qui permet de garder à jour son dossier médical et celui des membres de sa famille. Lors d'une consultation médicale, il est recommandé d'apporter ce dossier.

Une fiche Outil d'aide à la décision, à garder à la vue ou à la portée de la main, vise également à guider la population en présence de symptômes, selon la situation.

Lien connexe :

Pour en savoir davantage sur le coronavirus, nous vous invitons à consulter le site www.quebec.ca/coronavirus ou en appelant au 1-418-644-4545.



MESURES DE PRÉVENTION GÉNÉRALE

Les mesures d'hygiène reconnues sont recommandées pour tous :

- Se laver les mains souvent à l'eau tiède courante et au savon pendant au moins 20 secondes;
- Utiliser un désinfectant à base d'alcool si vous n'avez pas accès à de l'eau et à du savon;
- Observer les règles d'hygiène lorsque vous toussiez ou éternuez et se couvrir la bouche et le nez avec son bras afin de réduire la propagation des germes;
- Si vous utilisez un mouchoir en papier, le jeter dès que possible et se laver les mains par la suite.

PROTÉGEZ LA SANTÉ DES AUTRES !

Tousser ou éternuer sans contaminer



1

Couvrez votre bouche et votre nez avec un mouchoir de papier lorsque vous toussiez ou éternuez.



2

Jetez le mouchoir de papier à la poubelle.



3

Si vous n'avez pas de mouchoir de papier, toussiez ou éternuez dans le pli de votre coude ou le haut de votre bras.



4

Lavez-vous les mains souvent. Si vous n'avez pas accès à de l'eau et du savon, utilisez un produit antiseptique.

SI VOUS ÊTES MALADE, ÉVITEZ DE RENDRE VISITE À VOS PROCHES.

Québec.ca

Votre gouvernement

Québec

13/2019-016 © Gouvernement du Québec, 2019

ON SE PROTÈGE!



Québec.ca/coronavirus

Sans frais : 1 877 644-4545

Votre gouvernement

Québec

Le lavage des mains, simple et efficace !



1 MOILLER



2 SAVONNER



3 FROTTER DE 15
À 20 SECONDES



4 NETTOYER
LES ONGLES



5 RINCER



6 SÉCHER



7 FERMER AVEC
LE PAPIER

Québec.ca



AU CŒUR d'un monde de possibilités DEPUIS 1855

Horaire des collectes

En raison de la crise sanitaire Covid-19, notre fournisseur de cueillette d'ordures et de recyclage doit s'adapter à la situation en ce qui concerne la santé et la sécurité de ses employés.

Il est possible que dans les prochaines semaines et même les prochains mois que les horaires de cueillettes soient affectés et puissent être réalisés plus tôt le matin ou plus tard en soirée.

Assurez-vous de déposer vos bacs en bordure de la route la veille de la cueillette prévue.

En ce qui concerne la collecte des conteneurs commerciaux, il est important d'obtenir aussi une flexibilité durant la fin de semaine.

Merci de votre bonne collaboration.

111, rue Hôtel-de-Ville, Saint-Odilon-de-Cranbourne (Québec) G0S 3A0
Téléphone : (418) 464-4801 Télécopieur : (418) 464-4800
www.saint-odilon.qc.ca info@saint-odilon.qc.ca

**Clinique de dépistage
Service à l'auto
à l'Hôpital de Saint-Georges**



COVID-19

**De 8 h à 20 h, 7 jours sur 7
Sur rendez-vous seulement**

Communiquez avec la ligne COVID-19 (1 877 644-4545) pour confirmer vos symptômes.

Si l'intervenant vous informe que vous devez vous rendre au service à l'auto, contactez le **811** pour obtenir un rendez-vous.



Merci de votre collaboration!

Centre québécois de santé et de services sociaux
Québec

CORONAVIRUS (COVID-19)

St-Odilon-de-Cranbourne

23 mars 2020

Pour minimiser les déplacements, saviez-vous que certains commerces offrent la livraison ou préparent votre commande à l'avance? Communiquez avec eux!

Livraison :

- ✓ Pharmacie Familiprix Paquet, Turmel et associés 418-464-2994
- ✓ Quincaillerie Poulin Lussier et filles 418-464-2561
- ✓ Épicerie Marché Richelieu 418-464-2563



Préparation à l'avance :

- ✓ Boucherie Normand-Dit 418-464-4589
- ✓ Cabane à sucre Vachon 418-464-4636 #3
- ✓ Casse-croute chez Diane 418-464-2220
- ✓ Le Routier 418-464-4286 (dès le 8 avril)

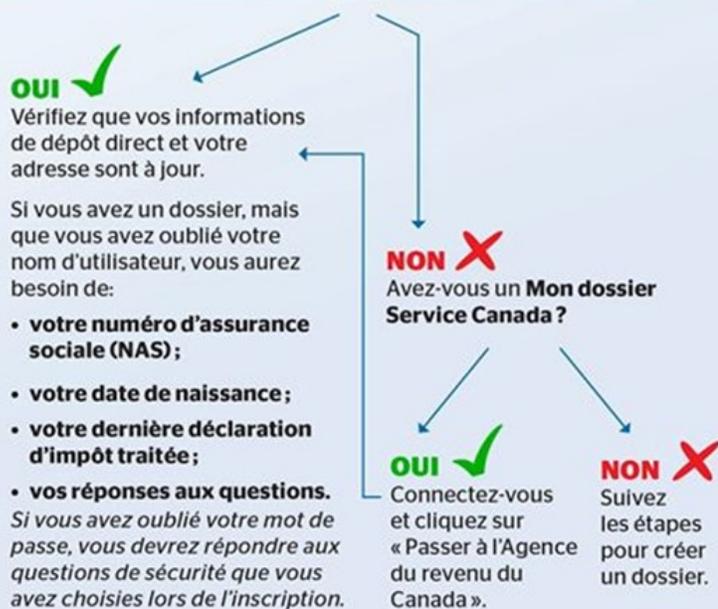


Voici comment vous devez demander l'aide de 2000 \$ du fédéral

Vous pouvez demander dès aujourd'hui la Prestation canadienne d'urgence (PCU) auprès de l'Agence du revenu du Canada. Il s'agit d'un montant de 2000 \$ par mois durant quatre mois maximum, offert aux citoyens canadiens d'au moins 15 ans qui ont reçu un revenu supérieur à 5000 \$ durant les 12 derniers mois et qui ont perdu ou qui perdront leur revenu régulier d'emploi ou de travail indépendant en raison de la COVID-19. La période sans revenu doit s'échelonner sur au moins 14 jours consécutifs durant le premier mois admissible qui commence le 15 mars. La prestation sera versée par dépôt direct en 3 jours ouvrables ou par chèque en 10 jours ouvrables. Si vous n'avez pas cessé de travailler à cause de la COVID-19, vous n'y avez pas droit. Voici comment ça marche.

EN LIGNE

Êtes-vous inscrit à **Mon dossier de l'ARC** ?



AU TÉLÉPHONE

Ligne sans frais : **1-800-959-2019**

- Choisissez votre langue de préférence **français ou anglais**.
- Suivez les instructions pour entrer vos informations. Vous aurez besoin de:
 - votre numéro d'assurance sociale (NAS);
 - votre code postal;
 - la période visée par votre demande.
- Attestez que vous avez droit à la prestation.

Si vous êtes né en	Faites votre demande de PCU les
Janvier, février ou mars	Lundis
Avril, mai ou juin	Mardis
Juillet, août ou septembre	Mercredis
Octobre, novembre ou décembre	Jeudis
Pour tous les mois	Vendredis, samedis et dimanches

- Les deux services sont ouverts tous les jours et fermés de **3 h à 6 h** (heure de l'Est).
- Vous devez faire une nouvelle demande toutes les **4 semaines** pour valider que votre situation n'a pas changé.
- Un maximum de **4 demandes** sera permis (**16 sem.**).

INTÉRÊTS COMPTE DE TAXES



La COVID-19 nous commande tous de s'adapter - c'est nécessaire pour passer au travers de cette épreuve.

Comme le permet la loi en ce moment, pour la première fois, le conseil municipal a tenu sa séance ordinaire par vidéo-conférence - on a ainsi adopté une résolution décrétant que :

D'ici au 16 juillet, aucun intérêt ne sera chargé pour tout solde dû à la Municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne pour l'année financière 2020 (sommes facturées en 2020 seulement).

Malgré tout, en cette période de grande incertitude, notre administration souhaite ainsi donner une certaine marge de manœuvre à nos familles et à nos entreprises.

NOUVEAU MÉDAILLES POUR LES CHIENS



Le gouvernement du Québec a adopté, le 4 décembre 2019, le Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens et ce dernier est entré en vigueur le 3 mars 2020. Ce règlement sera applicable partout au Québec. Les municipalités locales sont chargées de son application sur leur territoire.

Pour respecter cette nouvelle loi, la Municipalité a conclu un contrat avec l'entreprise Escouade Canine MRC 2017 pour la gestion sur son territoire des chiens-chats.

Ainsi, chaque chien devra maintenant posséder une médaille. Celle-ci sera émise annuellement et un registre sera tenu à jour sur tous les chiens du territoire de la Municipalité. Le montant de la licence (25.00 \$) sera versé par le propriétaire du chien. Dans les prochains mois (suite à la crise du COVID-19), L'Escouade Canine passe-
ra donc chez vous (porte à porte) et s'occupera d'effectuer les enregistrements.

De plus, l'Escouade Canine MRC 2017 s'engagera à faire respecter le Règlement provincial sur les chiens dangereux et à tenir le registre des chiens dangereux de la Municipalité à jour.

par
CITAM

ALERTES ET NOTIFICATIONS DE MASSE

SOYEZ REJOIGNABLE RAPIDEMENT PAR VOTRE MUNICIPALITÉ EN CAS D'ALERTE

Alertes et communications paramétrables selon vos préférences
Plusieurs types d'alertes | Communications par téléphone, mobile, SMS, courriel

Inscrivez-vous !

IMPORTANT | URGENCE :

Recevez les alertes municipales de Saint-Odilon-de-Cranbourne!

C'est dans des moments comme celui-ci que l'alerte de masse prend toute son importance. C'est pourquoi la Municipalité de Saint-Odilon vous offre la possibilité de vous tenir mieux informés, entre autres, lors des situations d'urgence.

Recevez les alertes de la Municipalité en vous inscrivant gratuitement au système d'alertes et de notifications de masse CITAM.

Pourquoi s'inscrire ?

- ✓ Vous recevrez de l'information ou des consignes essentielles en cas de situation d'urgence;
- ✓ Les alertes sont transmises par téléphone, par courriel et/ou SMS;
- ✓ Vous choisissez les alertes et les notifications que vous souhaitez recevoir (Sécurité publique, travaux publics, loisir, culture, vie communautaire et informations générales);
- ✓ Vos données sont confidentielles.

Note: les gens qui demeurent à l'extérieur mais qui travaillent à St-Odilon peuvent s'inscrire en écrivant l'adresse de l'entreprise où ils travaillent.

REGISTRE DES ENTREPRISES

Vous avez une entreprise? Vous voulez être sur la liste publiée sur le site web de la Municipalité? Communiquez avec nous 418-464-4801.

RAPPEL RÈGLEMENT EAU POTABLE

Le printemps est à nos portes ! Voici un petit rappel concernant l'utilisation de l'eau potable.

Tel que demandé par le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, notre eau est maintenant chlorée. Il n'est sûrement pas nécessaire de vous dire que cette chloration coûte des frais supplémentaires. Autant pour des raisons monétaires qu'environnementales, il devient donc impératif d'économiser notre eau !!!!



Extrait du règlement 334-2015 sur l'utilisation de l'eau potable :

9.4 Véhicules, entrées d'automobiles, trottoirs, rue, patios ou murs extérieurs d'un bâtiment

Le lavage des véhicules est permis en tout temps à la condition d'utiliser un seau de lavage ou un boyau d'arrosage muni d'un dispositif à fermeture automatique.

Le lavage des entrées d'automobiles, des trottoirs, des patios ou des murs extérieurs d'un bâtiment n'est permis que du 1^{er} avril au 15 mai de chaque année ou lors de travaux de peinture, de construction, de rénovation ou d'aménagement paysager justifiant le nettoyage des entrées d'automobiles, des trottoirs, des patios ou des murs extérieurs du bâtiment.

Il est strictement interdit en tout temps d'utiliser l'eau potable pour faire fondre la neige ou la glace des entrées d'automobiles, des terrains, des patios ou des trottoirs.

Des pénalités sont prévues entre 100\$ et 1000\$ pour un particulier et entre 200\$ et 2000\$ pour une personne morale.

Merci de votre collaboration !

Un mot de la Fabrique



Méthode de fonctionnement en raison de la situation actuelle (COVID-19)



* Bien que les églises soient fermées, **des célébrations sans présence d'assemblée sont effectuées et diffusées** en direct via la page Facebook de la paroisse Sainte-Famille-de-Beauce et à la télévision communautaire. Elles peuvent également être vues *en différé* autant via la page Facebook (Paroisse Sainte Famille de Beauce) que sur le site internet (psfdb.ca).

* Les messes dominicales célébrées à l'église de St-Joseph sont diffusées à la télévision communautaire (Axion, canal 11), sur le site internet et sur Facebook et celles célébrées à l'église de Beauceville sont diffusées à la télévision communautaire (Sogetel, canal 2) et également sur le site internet et sur Facebook. **Il est possible d'ajouter des intentions de messe à ces célébrations.** L'argent des offrandes de messe, des messes célébrées à l'extérieur, demeure à la communauté chrétienne de St-Odilon.

* Chaque semaine, les intentions de messe sont inscrites sur la page Facebook **Église de St-Odilon** et le site psfdb.ca et les intentions pour la lampe du sanctuaire, sur la page Facebook **Église de St-Odilon**.

* Concernant les intentions des messes qui devaient être célébrées, mais qui ne l'ont pas été par la force des choses, les personnes qui ont payé les offrandes de messe seront contactées par téléphone, afin de faire le suivi et de se faire proposer quelques pistes de solutions.

* **Il est toujours possible d'effectuer des offrandes de messe** en prenant le soin d'aller porter une enveloppe (dans la boîte à courrier de l'église ou par la poste) dans laquelle votre argent et vos coordonnées exactes ainsi que votre numéro de téléphone seront indiqués.

* **Lors de la réception de l'enveloppe, vous serez contactés personnellement, afin de convenir d'une date de célébration.**

* Le panneau de la boîte pour le courrier est situé sur le côté droit du portique, à la droite de l'église, soit sur le côté du Centre Curé Larochele.

* Étant donné que la lampe du sanctuaire doit continuer de brûler; chaque semaine, le donateur sera contacté, afin d'en être informé. **Cependant, la banque de noms sera bientôt épuisée...** Si quelqu'un désire faire brûler une lampe du sanctuaire ou un lampion, il est toujours possible de le faire. Vous n'avez qu'à procéder comme pour les offrandes de messes et il me fera plaisir d'en faire brûler (lampe du sanctuaire ou lampion) pour vous, à la date que vous désirez.

* **Il est toujours possible d'effectuer des dons** afin de soutenir votre communauté chrétienne de St-Odilon en cette période difficile, car la majorité des dépenses régulières demeurent, malgré la fermeture de notre église. Vous pouvez le faire par la poste ou en laissant une enveloppe dans la boîte pour le courrier, en indiquant vos coordonnées et numéro de téléphone. **Vous serez contactés par téléphone, afin d'être informés de la réception de votre don.**

* Même si le secrétariat est fermé, je prends les messages dans la boîte vocale, les courriels ainsi que le courrier à la poste et dans la boîte de courrier de l'église, et je fais le suivi.

* Pour suivre l'évolution de la situation en sein de la Paroisse, vous pouvez nous contacter par téléphone ou courriel, ou bien nous suivre via Facebook et le site internet.

*Nous vous remercions pour votre soutien
et nous demeurons toujours près de vous dans la prière,
malgré les circonstances exceptionnelles.*



Paroisse Sainte-Famille-de-Beauce
Un seul numéro pour nous rejoindre

418-397-5771 poste 0

7 jours sur 7 pour toutes nos communautés chrétiennes
Jusqu'à nouvel ordre – afin de vous offrir le meilleur soutien possible

■ Votre Conseil Municipal

■ Maire:

■ Madame Denise Roy

■ Conseillers:

■ Mesdames Lynda Poulin

■ Peggy Poulin-Nolet

■ Messieurs Alain St-Hilaire

■ Mario Boily

■ Rénaud Rodrigue

■ Éric Morency

Les Séances régulières du Conseil Calendrier 2020

13 janvier-10 février-9 mars-6 avril-4 mai-

8 juin-6 juillet-10 août-14 septembre-

5 octobre-9 novembre-7 décembre.

C'est à vous de prendre la parole

À chaque séance publique du conseil, une période de questions ou d'opinions est réservée aux citoyens qui veulent prendre la parole. Tous les sujets concernant la vie de la municipalité sont permis sous réserve de l'acceptation par le maire.

Le Bureau Municipal est situé au
111, rue de l'hôtel de ville à
St-Odilon-de-Cranbourne, G0S 3A0
Tél: 418-464-4801
Télécopieur: 418-464-4800
Courriel: info@saint-odilon.qc.ca

Directrice générale-secrétaire-trésorière:

Mme Dominique Giguère

Directrice générale adjointe:

Mme Mélissa Chrétien

Coordonnateur au travaux publics:

Coordonnatrice aux loisirs:

Véronique Rodrigue

Heures d'ouvertures: du lundi au jeudi de 8:00h à 12h et de 13h à 16:30h

Et le vendredi de 8:00h à 12h

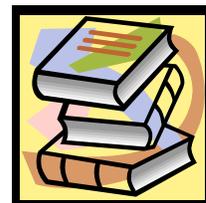
Bibliothèque Municipale

111, rue de l'hôtel de ville

Heures d'ouvertures:

JEUDI: 14h à 16h et 18:30h à 20:30h

VENDREDI: 18:30h à 20:30h



Politique concernant l'édition du bulletin municipal

La municipalité de Saint-Odilon offre l'opportunité aux organismes sportifs et communautaires d'informer la collectivité de Saint-Odilon concernant leurs activités, rencontres et réunions.

Le comité mis en place se réserve le droit de refuser les textes inadéquats ou irrespectueux et non conformes.

S.v.p. veuillez respecter la date de tombée de chaque édition qui est indiquée sur la page couverture.

Tous les textes peuvent être acheminés à la Municipalité ou par courrier électronique à l'adresse suivante:

melissa.chretien@saint-odilon.qc.ca